

► Fonctionnement des garderies périscolaires

Les garderies périscolaires fonctionneront :

- le **matin** de 7h à 8h35 (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi). Tarif : 1,20 € le matin
- le **soir** (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h30 à 19h. Tarif : 1,70 € le soir
- le **mercredi** de 11h45 à 13h. Tarif : 0,80 €

Un accompagnement aux devoirs sera assuré le lundi et jeudi après le goûter pour les élèves volontaires.

► Fonctionnement du restaurant scolaire

Le prix du repas est fixé à 3,45 €.

► Fonctionnement de l'accueil de loisirs (mercredi après-midi et vacances)

L'accueil de loisirs fonctionnera le mercredi à partir de 11h45 jusqu'à 19h ainsi que pendant les vacances scolaires.

Inscription et renseignement sur l'accueil de loisirs :

MJC - Rue Jacques Prévert - 29 910 Trégunc - Tél : 02 98 50 95 93

www.mjctregunc.fr

Pour tout renseignement,
contacter le responsable municipal du service périscolaire :

Bertrand Troalen au 02 98 50 25 26

Et en cas de besoin : garderie périscolaire René-Daniel : 02 98 50 09 39

Infos sur : www.tregunc.fr

Année 2015-2016 Calendrier des vacances scolaires

- ◆ **Rentrée** : mardi 1^{er} septembre
- ◆ **Toussaint** : du vendredi 16 octobre au lundi 2 novembre
- ◆ **Noël** : du vendredi 18 décembre au lundi 4 janvier
- ◆ **Hiver** : du vendredi 5 février au lundi 22 février
- ◆ **Printemps** : du vendredi 1^{er} avril au lundi 18 avril
- ◆ **Fin des classes** : mardi 5 juillet



Les rythmes scolaires à l'école René-Daniel à partir du mardi 1^{er} septembre 2015

Les nouveaux rythmes scolaires mis en oeuvre à la rentrée dernière à Trégunc, seront toujours appliqués à partir du 1^{er} septembre 2015 pour toute l'année scolaire à venir. **Seul changement à noter : les jours où il y a TAP.**

► L'organisation de la semaine à l'école René-Daniel :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
7h > 8h45	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie	Garderie
8h45 > 12h	Classe	Classe	Classe Fin à 11h45	Classe	Classe
12h > 13h45	Pause repas	Pause repas		Pause repas	Pause repas
13h45 > 15h	Classe	Classe		Classe	Classe
15h > 16h30	TAP			TAP	
16h30 > 19h	Garderie	Garderie		Garderie	Garderie

Les temps d'activités périscolaires (TAP) ne sont pas obligatoires, vous pouvez récupérer votre enfant à la fin de la classe.



➡ L'ORGANISATION DU MERCREDI RESTE INCHANGÉE

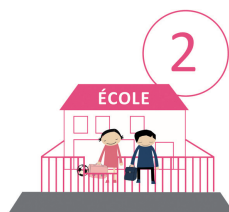
RAPPEL : Les cours prennent fin à 11h45 le mercredi.
Ensuite, **trois solutions** s'offrent à vous :



1

**vous récupérez
votre enfant**

à la sortie des classes
à 11h45



2

**votre enfant
reste à l'école**

à la **garderie périscolaire**
de 11h45 à 13h
(service payant : 0,80 €)
Pas de repas au
restaurant scolaire.



3

**votre enfant
fréquente l'accueil
de loisirs**

il déjeune au restaurant
scolaire municipal du
bourg et passe l'après-
midi à l'accueil de loisirs



Les élèves de l'école René-Daniel sont conduits par bus au restaurant scolaire.

Après le déjeuner, tous les enfants sont accompagnés à l'accueil de loisirs ouvert jusqu'à 19h.

➡ LE TEMPS D'ACTIVITÉ PÉRISCOLAIRE (TAP) : DES ATELIERS SUR INSCRIPTION TOUJOURS GRATUITS

• Les TAP démarreront le **lundi 14 septembre 2015**.

Du mardi 1^{er} au vendredi 11 septembre, les enfants restant à l'école seront pris en charge par les animateurs pour des ateliers libres.

• **Pour les inscriptions au TAP**, les agents du périscolaires passeront dans les classes présenter les ateliers aux enfants. Ensuite, les enfants s'inscriront eux-mêmes sur les listes affichées en classe.

Un récapitulatif des ateliers proposés sera communiqué aux familles par le biais des cahiers de liaison pour information.

• Ces temps représentent un **moment privilégié pour l'enfant**. Les mardis et vendredis de 15h à 16h30, il s'agit d'une **découverte d'ateliers pédagogiques**, sous une forme ludique différente des apprentissages scolaires.

Maternelles :
Petite et moyenne section

**Grande section
et élémentaires (du CP au CM2)**

Qui encadre vos enfants ?

Les ATSEM afin d'assurer la sécurité affective des élèves de maternelle.

Ces TAP sont organisés et gérés par les **services de la ville** (personnel municipal formé) avec des **intervenants extérieurs** pour certains ateliers.

Quoi ?

Des **temps de qualité** pour l'enfant

Fin de sieste selon les besoins de l'enfant et activités d'éveil.

Des activités sportives, ludiques, culturelles, artistiques, détente (tennis, échecs, contes, art créatif, chant...).

Comment ?

Les enfants participeront aux ateliers selon leurs envies.

Les activités vont être organisées par périodes de vacances à vacances. Une **inscription** à une activité implique une participation sur l'ensemble de la période.

Où ?

Ces activités auront lieu dans l'école.

Ces activités auront lieu dans l'école ou dans d'autres locaux municipaux.

A 16h30,

soit vous récupérez votre enfant à l'école
soit il est conduit à la garderie périscolaire.